



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Jeudi 1 ^{er} août 2024	Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 31 °C)	Vent	8 km/h (Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)		
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø
Total des paris mutuels	\$177,935	Inscriptions totales	72/81
	Vétérinaire contacté : Dr. M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Des retraits hâtifs (météo) ont été effectués par les juges des chevaux, "ROSE RUN WHY NOT" (entraîneur Carl Duguay) de la Course 4, et "IRRESISTIBLE", (entraîneur Mandy Archer) de la Course 6.
- Des retraits hâtifs (transport) ont été effectués par les juges des chevaux "SHADOW DAVE" (entraîneur de Mike Healey) dans la Course 5, et "DONATOVER" (entraîneur de John Macmillan) dans la Course 9.
- Conditions de participation au Rideau Carleton Raceway applicables à Jeffery Taylor en vertu des règles de la CAJO :
5.11 (Les juges peuvent réglementer et régir le déroulement de toutes les courses),
5.19 (Les juges peuvent empêcher un cheval de prendre le départ), et
22.15 (Les juges peuvent retirer un conducteur).
Décision #2766017

- Examen avec l'entraîneur, John Macmillan, au sujet des résultats d'analyse positifs au glycopyrrolate (Classe IV) du cheval, "DYLANS BANK", (4RN06), dans la Course 5 à Rideau Carleton, disputée le 23 juin (Étiquette #4524175007).

M. Macmillan a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles 9.09(b), 26.02.01, 26.02.02 et 26.02.03(c) de la CAJO et a conclu un règlement amiable en acceptant de renoncer à son droit d'appel et en acceptant une sanction de trois (3) jours de suspension de conduite complète (du 6 au 8 août, inclusivement) et une sanction pécuniaire de \$ 500.

Décision #2770759

- Nous avons discuté de l'ordre des parades avec le juge de départ, Jamie Fiolek, et le juge du paddock, Ernie O'Dwyer.

Courses :

1. **Enquête** au sujet du #6, "WILD DREAM MEN", (Guy Gagnon), arrivé en 3^e position, qui a fait un bris d'allure après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise par le #6.

Aucun placement n'a donc été requis.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/zavuwielPmw>

2. Le vainqueur de la course, le #1, "LYONS SHINING", (William Roy), a subi un bris d'équipement dans le dernier droit, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Le #7, "BET IM SHADY", (Jimmy Gagnon), devra se qualifier pour les bris d'allure survenus dans des courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur, Victor Puddy, en a été averti.

Le conducteur du #3, "DOUBLE GUM", (Pierre Marc Longpre), sera présent pour l'examen de sa stimulation après le dernier virage et dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

3. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction au #4, "SPORTYS BEST BET", (Ted McDonald), par le #6, "LITTLE KASSARA", (Samuel Fillion), survenue après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté avec M. McDonald, on a établi que le #6 n'était pas entré en contact avec le pneu du #4 (qui a terminé avec de l'équipement brisé) et qu'il ne l'avait donc pas endommagé.

Aucune infraction n'a été commise.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/0s2619Y0w5s>

4. Rien à signaler.
5. Le #6, "RED CAPE PARTY", (Richard Simard), a subi un bris d'équipement (fer) après le poteau de ½ mille et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Le #3, "RAPTORS WON", (Pascal Berube), a subi un bris d'équipement (protège genoux), après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
8. Le conducteur du #5, "BEAUTY IS BLIND", (Pascal Bérubé), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
9. Le #5, "INCREDIBLE HALL", (Jimmy Gagnon), a subi un bris d'équipement (fers), après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
10. **Enquête** au sujet de #2, "RAISING RUSTY", (Melanie Plourde), portant sur un possible bris d'équipement (fer) survenu avant le départ.
Aucune preuve vidéo n'indique que le #2 avait subi un bris d'équipement avant le départ.
Le #2 est réputé avoir reçu un bon départ et a terminé la course avec un bris d'équipement.

Enquête au sujet du #8, "SOUTHWIND RUSSIAN", (Stephane Pouliot), quant à la règle du bon départ.

Le #8 a fait un bris avant le départ, n'avait pas d'équipement brisé, ni n'avait atteint le poteau de remboursements lorsque le juge de départ a relâché le peloton.

Il est réputé ne pas avoir reçu un bon départ.

Un remboursement complet du pari mutuel de \$ 750 a été accordé.

Le cheval ne se trouve pas dans la capture vidéo.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/bCBIfbhQ-9w>

Le #5, "CROSSFIT", (Marie-Claude Auger), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ.

Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune